

Extrait du SNUipp-FSU 31

<http://31.snuipp.fr>

Evaluations nationales CE1-CM2 et livret de compétence

- Dossiers et documents : comprendre et argumenter - L'école -

Date de mise en ligne : jeudi 20 janvier 2011

Description :

Un article de nos camarades du SNUipp 47 fort intéressant sur les finalités de ces dispositifs.

SNUipp-FSU 31

Évaluations CE1-CM2, Livret de Compétences Troisième année pour ces fameuses évaluations destinées à mesurer l'impact et surtout l'effectivité des programmes Darcos de 2008. Les évaluations CM2 sont programmées pour la semaine du 17 au 21 janvier.

Le principe de ces évaluations n'a pas changé, son calendrier non plus alors que le ministère avait semblé reconnaître l'an dernier qu'il y avait des problèmes, alors qu'il avait dû quelque peu triturer les chiffres afin d'éviter de publier des écarts trop sensibles avec les évaluations 2009.

Un rapport parlementaire avait reconnu « qu'une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs est indispensable » car elle a fait « assez largement défaut ».

Sur le fond, ce rapport pointait l'ambiguïté des évaluations CM2 au mois de janvier car situées à mi-chemin entre « les évaluations bilan visant à mesurer le degré d'acquisition des connaissances » et « les évaluations diagnostiques en vue d'une remédiation », ce que précisément tous les enseignants avaient dénoncé, et préconisait « une clarification des objectifs poursuivis ».

La préférence des rapporteurs penchait pour une évaluation diagnostique en début d'année de CM2, « sur des points du programme déjà abordés au cours de l'année scolaire précédente », ce qui relève en effet du bon sens pédagogique. Le ministère avait même fini par recevoir les organisations syndicales sur ce sujet, un début de changement de codage était apparu, la question du calendrier semblait pouvoir trouver une issue positive.

Las ! Pour cette année le calendrier ne change pas, le codage évolue pour environ 1/3 seulement des items : 2 codes seront rajoutés, à destination des enseignants pour indiquer si l'élève a répondu partiellement sans erreur, ou avec erreur. Le livret du maître devrait donner des pistes aux enseignants pour l'analyse des erreurs.

La remontée des résultats, quant à elle, restera binaire. Un peu comme si le ministère disait aux enseignants qu'ils pouvaient s'amuser à coder plus finement, mais que cela ne l'intéressait pas pour sa communication « grand public » qui continuerait à se faire sur le mode « tout faux ou tout juste ». Ce qui importe pour le ministère, c'est de pouvoir disposer de « résultats électroniques » lisibles, destinés à l'opinion publique et aux médias qui ne se privent pas d'établir des comparatifs, académies par académies et un jour prochain sans doute écoles par écoles.

Ce dispositif d'évaluations va d'ailleurs servir à alimenter un « **Livret personnel des Compétences** », qui suivra les élèves tout au long de leur scolarité selon un même modèle national qui doit être informatisé pour tous les établissements scolaires du second degré à la rentrée 2010 et à la rentrée 2011 pour le premier degré.

Ce livret se réfère à l'adoption de « compétences-clés » en Europe qui a eu lieu en 2006. Ces « compétences » ont été copiées collées en France par un décret issu de la loi Fillon de 2005, qui institue un « socle commun de connaissances et de compétences ».

Pour ces « compétences », la correspondance France/U.E est la suivante : 1. maîtrise de la langue française ; 2. Pratique d'une langue vivante étrangère ; 3. Principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique ; 4. Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ; 5. Culture humaniste ; 6. Compétences sociales et civiques ; 7. Autonomie et initiative ;

Les compétences clés sont elles-mêmes établies dans le « cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie » fixé en 2008, chaque Etat membre de l'U.E ayant jusqu'en 2012 pour établir une

correspondance entre son système national de certification et le cadre européen. Il est prévu qu'il soit ensuite (tout ou partie) intégré au « passeport orientation et formation », dont toute personne entrant dans le monde professionnel va dorénavant être dotée. Non seulement le livret de compétences figera les élèves dans leur passé, mais il pourra être utilisé pour les projeter de manière prédictive dans leur futur.

Ainsi, de la même manière que certaines offres d'emplois ne sont plus maintenant proposées aux chômeurs qui n'ont pas les compétences requises, certaines filières pourront être automatiquement fermées aux élèves qui n'auront pas validé au bon moment les compétences évaluées au cours de leur scolarité. Ce système « évaluations binaires livret électronique de compétences » rendra les familles responsables de la validation des compétences scolaires et extra-scolaires de leurs enfants et renverra l'échec scolaire, comme les problèmes de chômage, à une responsabilité individuelle.

Un excellent moyen d'ouvrir le marché de l'éducation et de la culture aux intérêts privés & en donnant l'impression aux parents qu'ils maîtrisent mieux ce qui arrive à leurs enfants !

Luc Mamin